



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 4 avril à 17 h 00  
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet  
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent, mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Louise Chartrand, directrice générale  
Monsieur René Tousignant, greffier par intérim  
Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de l'aménagement du territoire et développement économique

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

La mairesse, madame Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 00.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR** 2.

Début : 17 h 00 Fin : 17 h 01

Aucune question n'a été posée.

**ORDRE DU JOUR** 3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022** 3.1  
**202204-153**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 avril 2022 tel que ci-après reproduit, en soustrayant le point 6.1 :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**3. ORDRE DU JOUR**

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 avril 2022

**4. PROCÈS-VERBAL**

4.1 Aucun

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Dépôt du rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec - transmission des rapports financiers

**6. RAPPORT DES SERVICES**

**7. RÈGLEMENT**

7.1 Adoption - Projet - règlement PR22-28 - Projet 40NETZERO - Guide d'aménagement parc d'affaires 40NETZERO Montréal-Est

7.2 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement – afin de modifier la largeur maximale d'une rue locale industrielle de 20 mètres à 25 mètres ainsi que la largeur maximale d'une rue collectrice industrielle de 24,5 mètres à Aucune

7.3 Adoption - Premier projet - règlement PR22-29 modifiant le Règlement 59-2016 - Règlement de lotissement – afin de modifier la largeur maximale d'une rue locale industrielle de 20 mètres à 25 mètres ainsi que la largeur maximale d'une rue collectrice industrielle de 24,5 mètres à aucune

7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier les limites des zones C.02 et I.02 et de modifier diverses dispositions dans la grille de zonage I.02

7.5 Adoption - Premier projet - règlement PR22-30 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier les limites des zones C.02 et I.02 et de modifier diverses dispositions dans la grille de zonage I.02

7.6 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier le nombre d'arbres à conserver ou à planter dans la zone I.02

7.7 Adoption - Premier projet - règlement PR22-31 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier le nombre d'arbres à conserver ou à planter dans la zone I.02

7.8 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier la liste des matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs

7.9 Adoption - Premier projet - règlement PR22-32 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier la liste des matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs

**8. CONTRAT**

8.1 Acquisition d'une camionnette cabine d'équipe - usagée 2019-2022

**9. PERSONNEL**

9.1 Aucun

**10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.1 Achat et dons de "Bancs de l'amitié" de couleur jaune

**11. DIVERS**

11.1 Aucun

**12. AFFAIRE NOUVELLE**

12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.1 Aucun

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

5.1

La trésorière dépose le rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission

municipale du Québec - transmission des rapports financiers

**RÈGLEMENT** 7.

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT PR22-28 - PROJET 40NETZERO - GUIDE D'AMÉNAGEMENT PARC D'AFFAIRES 40NETZERO MONTRÉAL-EST**

**202204-154** 7.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le projet de règlement PR22-28 - Projet 40NETZERO - Guide d'aménagement parc d'affaires 40NETZERO Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE**

**202204-155** 7.2

Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement –

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – AFIN DE MODIFIER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE LOCALE INDUSTRIELLE DE 20 MÈTRES À 25 MÈTRES AINSI QUE LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE RUE COLLECTRICE INDUSTRIELLE DE 24,5 MÈTRES À AUCUNE**

**202204-156** 7.3

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-29 modifiant le Règlement 59-2016 - Règlement de lotissement – afin de modifier la largeur maximale d'une rue locale industrielle de 20 mètres à 25 mètres ainsi que la largeur maximale d'une rue collectrice industrielle de 24,5 mètres à aucune.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C.02 ET I.02 ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DANS LA GRILLE DE ZONAGE I.02**

**202204-157** 7.4

Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier les limites des zones C.02 et I.02 et de modifier diverses dispositions dans la grille de zonage I.02.

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C.02 ET I.02 ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DANS LA GRILLE DE ZONAGE I.02**

**202204-158** 7.5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-30 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier les limites des zones C.02 et I.02 et de modifier diverses dispositions dans la grille de zonage I.02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'ARBRES À CONSERVER OU À PLANTER DANS LA ZONE I.02**

**202204-159** 7.6

Robert Schloesser donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier le nombre d'arbres à conserver ou à planter

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'ARBRES À CONSERVER OU À PLANTER DANS LA ZONE I.02**

**202204-160** 7.7

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-31 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier le nombre d'arbres à conserver ou à planter dans la zone I.02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR LES MURS**

**202204-161** 7.8

Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier la liste des matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR LES MURS**

**202204-162** 7.9

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-32 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de modifier la liste des matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT** 8.

**ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE CABINE D'ÉQUIPE - USAGÉE 2019-2022**

**202204-163** 8.1

Considérant que la Ville a procédé jusqu'à présent à deux appels d'offres et n'a reçu aucune soumission.

Considérant la difficulté à trouver sur le marché les véhicules qui répondent à nos exigences et que le concessionnaire Christin Automobile inc. possède un véhicule répondant à celles-ci.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et génie de procéder à l'achat de gré à gré auprès de ce fournisseur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 74 158,87 \$ pour le projet TP 2022-10A et d'octroyer le contrat à Christin Automobile inc.

D'affecter cette dépense au fonds de roulement et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics et génie à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 10.

**ACHAT ET DONNÉS DE "BANCS DE L'AMITIÉ" DE COULEUR JAUNE**  
**202204-164** 10.1

Considérant que les « Bancs d'amitié » sont des bancs destinés à réduire l'isolement en incitant les gens à communiquer.

Considérant la volonté de la Ville de contribuer au bien-être de ses citoyens.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser l'achat de dix « Bancs d'amitié » de couleur jaune auprès de l'entreprise Arga pour un montant de 10 820,99 \$, taxes incluses.

D'autoriser le don d'un « Banc d'amitié » au comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal.

D'autoriser le don de deux « Bancs d'amitié » à l'école Saint-Octave.

D'autoriser l'affectation de la somme de 7 574,69 \$ pour sept « Bancs d'amitié » au fonds de parc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**202204-165** 14.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De lever la séance à 17 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

RENÉ TOUSIGNANT, M.A.P.  
Greffier par intérim